

Public

- Personne souhaitant actualiser ses connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité des grues de chargement concernées

Prérequis

- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 6 heures dont :
 - Théorie : 2 h 30 en autonomie
 - Tests théorique et pratique : 3 h 30

Modalités et méthodes pédagogiques

- En langue française
- Présentiel
- Activités théoriques en autonomie

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908



R490 - RENOUELEMENT CACES® Grue auxiliaire de chargement (théorie en autonomie)

Objectifs généraux

- Actualiser les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des grues de chargement

Les plus de la formation



- Infrastructures et des moyens matériels permettant de reproduire les conditions réelles de travail
- Remise d'une documentation complète et ciblée véritable aide-mémoire de la formation
- Délivrance (si résultat positif) d'une autorisation de conduite pré-remplie à compléter par l'employeur
- Accès via « controle.aftral.com » à la vérification de l'authenticité du CACES® délivré

Mode d'évaluation des acquis

- Evaluation en cours de formation sous la forme de quizz
- Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un test théorique et pratique

Validation

- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des grues de chargement, si résultat positif
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés : <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/6997>
- Code RS : 6997
- Certificateur : Institut National Recherche Sécurité (date de décision : 18/12/2024)
- Code certif Info : 106709



Agrément

- GLOBAL Certification®

PROGRAMME

N°	OBJECTIF	DUREE
1	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
■ Vérification du respect des prérequis ■ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ■ Présentation de la formation ■ Modalités pratiques ■ Tour de table		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

N°	OBJECTIF	DUREE
2	Disposer des connaissances théoriques nécessaires à la conduite en sécurité des grues de chargement	2 h 30
Théorie		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
▪ Réglementation (+/- 30 min) - Les risques liés à l'utilisation des grues auxiliaires - Conditions pour utiliser une grue de chargement - Les responsabilités du conducteur - Le rôle des organismes de contrôle et de prévention - Quiz de fin de module ▪ Technologie des grues de chargement (+/- 30 min) - Caractéristiques de la grue - Différents mouvements - Circuit hydraulique - Capacité de levage - Stabilité de la grue - Quiz de fin de module ▪ Prise de poste et vérification (+/- 20 min) - Équipements de Protection Individuelle - Vérifications de prise de poste - Respect du code de la route - Quiz de fin de module ▪ Travail en sécurité (+/- 50 min) - Connaissance du lieu de travail - Adéquation de la grue - Balisage de la zone d'évolution - Élingage des charges - Chargement et déchargement - Organiser le chargement - Travail à la télécommande - Quiz de fin de module ▪ Opérations de fin de poste (+/- 20 min) - En fin de chantier - Entretien de la grue - Quiz de fin de module		Salle EAO équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques Plateforme de formation en ligne

N°	OBJECTIF	DUREE
4	Evaluer les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des grues de chargement	3 h 30
Passage test CACES® ▪ Évaluation théorique : - Connaissances générales - Technologie et stabilité des grues de chargement - Exploitation des grues de chargement - Elingage - Entretien ▪ Évaluation pratique : - Prise de poste et mise en service - Conduite et manœuvres - Fin de poste. Maintenance		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Cf. Annexe « Procédure de test CACES® AQ/0094 » Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques Aire d'évolution Grue auxiliaire avec option télécommande 2 équipements porte-charge Élingues, charges, Balisage
N°	OBJECTIF	DUREE
5	Bilan et synthèse de la formation	/
▪ Bilan de la formation ▪ Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction de la formation		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

En cas de réalisation des tests CACES® en dehors d'un centre AFTRAL certifié, les moyens techniques joints sont à mettre à disposition afin de répondre aux exigences de tests CACES®.

CACES® R490

Annexe 1 : Moyens, locaux et matériels

**Dans le cas de tests réalisés en « intra »
ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition,
la signature de l'offre de formation vaut acceptation du présent document,
celui-ci vaut convention de mise à disposition.**

EXIGENCES RELATIVES A L'ORGANISATION DES EPREUVES DE TESTS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU CACES®

- Durée de mise à disposition : elle correspond à la durée de l'offre de formation.
- Périodes de mise à disposition exclusive : elles sont identiques à la durée de l'offre de formation.
- Accord pour la mise en place des circuits de déroulements des tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à mettre en place des circuits de déroulement de tests CACES® tels que définis dans les Recommandations et annexes I.
- Autorisation non restrictive d'accueil de tiers (candidats, personnels, auditeurs, certificateurs COFRAC ...)
- Conditions d'accès et de stationnement des équipements utilisés pour les tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à organiser l'accès et le stationnement des engins utilisés pour le passage des tests.
- Autorisation de communication et de publicité pour les activités CACES® : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à communiquer sur ses activités CACES®, sous réserve du respect de toutes réglementations applicables, et de ne pas engager la responsabilité de l'entreprise d'accueil.

Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition, les pièces permettant de justifier de l'adéquation du site aux exigences du référentiel de certification doivent être archivées dans le dossier de la session de test

- Moyens requis : installations, équipement, surface et matériels nécessaires à la réalisation des tests + les documents réglementaires des engins utilisés
- Déclinaison des zones de déroulement de test et des circuits par catégorie

« Extrait Recommandation R490 »

*Lorsque les épreuves sont réalisées dans une entreprise utilisatrice, le chef de cette entreprise et le dirigeant de l'OTC doivent procéder à une inspection commune des lieux de travail, des installations et des matériels mis à la disposition de l'OTC afin d'analyser les risques liés à l'interférence entre les activités de l'OTC et celles de l'entreprise. Ils arrêtent alors, d'un commun accord et avant le début de l'intervention, **un plan de prévention** écrit comportant les mesures à prendre par chacun pour prévenir les risques identifiés.*

Lorsque les épreuves sont réalisées sur un chantier soumis à coordination SPS, le PPSPS de l'entreprise de travaux doit mentionner l'intervention de l'OTC et indiquer les mesures prises pour prévenir les risques identifiés. Dans les deux cas, une attention particulière doit notamment être portée :

→ à la vérification conjointe des conditions d'assurance du testeur de l'OTC et des salariés de l'entreprise durant la réalisation des tests CACES®,

→ à la vérification par l'entreprise de la portée et de la validité de l'autorisation de conduite du testeur,

→ au respect des obligations réglementaires applicables à la grue de chargement et aux accessoires de levage éventuels, notamment lorsqu'ils appartiennent à l'entreprise et sont prêtés ou loués à l'OTC (voir 3/3/1/2 §1) :

- *maintien en état de conformité, matérialisé par la remise à l'OTC d'un certificat de conformité établi par le chef de l'entreprise à chaque mise à disposition,*
- *maintien en état de conservation, attesté par un rapport de vérification générale périodique valide, vierge ou complété par un document attestant de la levée des observations,*
- *présence d'une notice d'instructions.*

Equipements, surfaces et matériels pour réaliser les épreuves théoriques et pratiques des CACES® R490	
Salle	• Une salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour • Un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin, • Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains.
Grue représentative	• Grue de chargement sans treuil • Mode de conduite : poste de conduite fixe embarqué • Avec crochet de levage en équipement • Portée mini : 12 m • Option : télécommande
Surface	• 300 m² minimum
Charge 1	• Charge palettisée, masse $\geq$ 500 kg
Charge longue 2	• Longueur $\geq$ 3 m, masse $\geq$ 200 kg, 4 points de levage
Ecran	• Dispositif s'opposant à la vision directe de la charge par le grutier
Radiocommande	• Nombre : 1 / Batteries : 2
Moyen de communication	• 2 émetteurs / récepteurs radio
Accessoires de levage	A minima : • 1 fourche à palette • 1 élingue chaîne 4 brins x 500 kg mini • 1 élingue chaîne 1 brin x 500 kg mini • 4 élingues textiles 1 brin x 500 kg mini • 5 manilles